

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la directive 2009/70/CE de la Commission du 25 juin 2009 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire la substance active soufre,

*Vu le courrier d'intention de retrait du 6 septembre 2017 de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **FOR LIQUIDE***

de la société

SULPHUR MILLS LIMITED

numéro de dossier

n°2017-2397

Considérant l'absence de soumission d'un dossier complet nécessaire au réexamen de l'autorisation de mise sur le marché,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France, à compter du 30 novembre 2017**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	FOR LIQUIDE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SULPHUR MILLS LIMITED Unity House, Fletcher Street, BOLTON BL3 6NE, ROYAUME-UNI
Formulation	Suspension aqueuse (38)
Contenant	800 g/L - soufre
Numéro d'intrant	8800494
Numéro d'AMM	8800494
Fonction	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date de retrait	30/11/2017
Date limite pour la vente et la distribution	30/11/2017
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	30/11/2017

A Maisons-Alfort, le

22 NOV. 2017

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)